



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

General Conference
34th session, Paris 2007
Information document

Conférence générale
34^e session, Paris 2007
Document d'information

inf

34 C/INF.6
30 juillet 2007
Original anglais

L'UNESCO ET LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

PRÉSENTATION

Source : Résolution 33 C/52.

Contexte : Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé en application de la résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève (Suisse), en décembre 2003 et à Tunis (Tunisie), en novembre 2005 a marqué une étape décisive sur le plan international, en fixant des objectifs, en élaborant de nouvelles approches pour exploiter le potentiel de l'information et de la communication au service du développement et en mettant à profit des approches multipartenaires et de nouveaux réseaux.

Objet : Conformément à la résolution 33 C/52, le Directeur général présente à la Conférence générale, à sa 34^e session, un rapport sur la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et sur l'action et les activités de l'UNESCO dans ce domaine.

Contexte et résultats

1. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)¹ a marqué une étape décisive sur le plan international en fixant des objectifs, en élaborant de nouvelles méthodes pour exploiter le potentiel de l'information et de la communication au service du développement et en mettant à profit des approches multipartenaires et de nouveaux réseaux en vue « d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement » (Déclaration de principes du SMSI). Le Sommet s'est déroulé en deux étapes. La première a abouti au Sommet de Genève, organisé du 10 au 12 décembre 2003, et la seconde au Sommet de Tunis, accueilli par le Gouvernement tunisien, du 16 au 18 novembre 2005.

2. Si le processus du SMSI a essentiellement mobilisé les gouvernements au plus haut niveau, il a également fait appel à l'ensemble des organismes des Nations Unies concernés ainsi qu'à d'autres organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, à la société civile et aux médias, le but ayant été d'en faire un véritable processus multipartenaires.

3. Chacune des phases du Sommet a marqué l'aboutissement de nombreux mois de préparation. Cette préparation a pris la forme de consultations et de négociations entre les États membres, les experts de l'Organisation des Nations Unies, le secteur privé et des représentants d'organisations non gouvernementales, qui ont passé en revue une quantité considérable d'informations et partagé leurs expériences diverses et variées sur des questions liées à la société de l'information.

4. Quatre documents comprenant les principes, domaines d'action et instructions relatives aux mécanismes de mise en œuvre ont été adoptés à Genève et Tunis, à savoir :

- la Déclaration de principes de Genève (décembre 2003)
- le Plan d'action de Genève (décembre 2003)
- l'Engagement de Tunis (novembre 2005)
- l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (novembre 2005).

Le rôle de l'UNESCO dans le processus du SMSI

5. L'UNESCO s'est impliquée dans le SMSI² de façon créative, cohérente et constructive. Son apport spécifique a été l'élaboration de la notion d'édification de sociétés du savoir, processus qui repose sur quatre principes fondamentaux : liberté d'expression, accès universel à l'information et à la connaissance ; respect de la diversité culturelle et linguistique ; et éducation de qualité pour tous.

6. Pour l'UNESCO, parler d'une société de l'information unique et mondiale pour décrire les tendances actuelles et définir l'avenir souhaitable ne permet pas de prendre en compte tout le potentiel que représente la révolution de l'information et de la communication pour le développement humain. En revanche, la notion de « sociétés du savoir » privilégie la pluralité et l'ouverture et met l'accent sur ce que peut faire la technologie pour améliorer la vie des populations plutôt que sur la technologie proprement dite. Elle part du constat que l'application des nouvelles technologies offre des possibilités remarquables pour promouvoir le développement humain.

7. Par la cohérence de son message clé « Édifier des sociétés du savoir » et en insistant sur ses quatre principes, l'UNESCO a contribué à élargir la problématique du Sommet et à la mettre davantage en résonance avec les préoccupations de tous les États membres. Le Rapport mondial intitulé « Vers les sociétés du savoir », qui a été publié en novembre 2005, a contribué à replacer la « fracture numérique » dans le contexte plus large de la « fracture du savoir ».

¹ <http://www.wsis.org>

² <http://www.unesco.org/WSIS>

Résultats pour l'UNESCO

8. Grâce au Sommet, l'UNESCO a vu sensiblement s'accroître sa visibilité et son importance en tant qu'acteur majeur dans le domaine de la communication et de l'information au service du développement. Son utile contribution aux débats pendant et après le SMSI a été largement reconnue, comme en attestent, d'une part, le nombre de nouveaux partenaires, issus en particulier du secteur privé et d'autres organismes, qu'elle a pu mobiliser tout au cours du processus du SMSI, processus toujours en cours, et, d'autre part, la mobilisation de ses États membres en faveur de son message et de son rôle opérationnel, ce dont témoigne l'adoption de la résolution 33 C/52.

9. L'importance accrue de l'Organisation dans ce contexte est illustrée par le fait qu'elle s'est vu confier l'un des principaux rôles dans le processus d'exécution ; il s'agit notamment :

- de mettre en œuvre, dans le cadre de ses propres programmes, les activités concrètes prévues dans le Plan d'action de Genève, afin de donner corps à son concept de sociétés du savoir ;
- de faciliter l'application cohérente des six grandes orientations dans ses domaines de compétence ; et
- de s'associer, avec l'UIT et le PNUD, à l'action globale de coordination multipartenaires menée par les coordonnateurs des 11 grandes orientations.

10. Cette responsabilité suppose notamment d'engager une action de sensibilisation auprès des divers partenaires dans le processus post-SMSI afin qu'ils inscrivent dans leur programme la question de l'édification de sociétés du savoir et de la promotion de l'information et de la communication au service du développement. L'objectif est de traduire l'esprit de Genève et de Tunis en actions concrètes.

Mesures visant à faciliter la mise en œuvre

11. En mai 2006, l'UNESCO a été chargée de faciliter la mise en œuvre multipartenaires des six grandes orientations du SMSI ci-après, qui figurent dans le Plan d'action de Genève :

- Accès à l'information et au savoir (C3)
- Cyber-apprentissage (C7)
- Cyber-science (C7)
- Médias (C9)
- Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)
- Dimensions éthiques de la société de l'information (C10).

12. L'UNESCO a organisé les premières réunions de consultations en mai et en octobre 2006 à Genève, Beijing et Paris dans le but de définir les modalités de la mise en œuvre des grandes orientations et de déterminer des méthodes de travail pour les partenaires. Ces réunions, dont chacune a rassemblé de 80 à 100 participants issus de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de la société civile et du secteur privé, ont abouti à un accord portant sur le mandat des mécanismes de coordination et sur le regroupement en sous-thèmes des paragraphes énoncés dans les grandes orientations, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre. À cette fin également, les participants sont convenus d'utiliser dans toute la mesure possible des outils en ligne.

13. Suite aux premières consultations et pour planifier la mise en place d'une plate-forme de collaboration en ligne à l'intention des équipes multipartenaires, l'UNESCO a réalisé une enquête en ligne sur les besoins et installations des participants potentiels. Sur près de 18 000 personnes, qui avaient été invitées à participer à l'enquête, 1 450 ont répondu. Il ressort de ces réponses que la plupart des participants ont un accès rapide à Internet et ont une bonne connaissance de l'informatique et du Web. Les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient vivement travailler par le biais d'une plate-forme de collaboration en ligne, laquelle leur paraissait offrir de vastes possibilités de nature à faciliter la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI.

14. En mai 2007, un deuxième cycle de réunions de consultations a été organisé à Genève. Il avait principalement pour objet de rendre compte des activités concrètes entreprises par les différents groupes de parties prenantes pour tisser des partenariats. Les participants ont approuvé la décision prise lors des premières réunions tendant à établir des sous-groupes thématiques dans le cadre des grandes orientations et à charger divers organismes de diriger les activités relevant de ces sous-groupes. Les prochaines étapes permettront de finaliser et de lancer la plate-forme en ligne.

Problèmes liés au processus de mise en œuvre

15. L'établissement d'un processus de mise en œuvre efficace et rationnel dans lequel l'UNESCO puisse jouer un rôle important doit s'articuler sur plusieurs paramètres : largeur de vues, volonté politique, capacités institutionnelles et individuelles et ressources. Il faut également appliquer une approche vraiment interdisciplinaire et transsectorielle, adopter un mode de réflexion original et être disposé à élaborer des mécanismes et des approches mettant à profit de nouvelles applications et de nouveaux processus à l'échelon local, qui, dans certains cas, restent à inventer.

16. De nouvelles approches sont également nécessaires pour garantir la cohérence de l'action de l'UNESCO et sa contribution efficace et rationnelle aux divers mécanismes de suivi et d'exécution, qui sont des mécanismes complexes, comme la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), l'Alliance mondiale TIC et développement et le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS), que l'UNESCO pilotera à compter de juillet 2007.

17. S'agissant des organismes des Nations Unies, il faudra, et c'est là une question majeure, associer la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI aux réformes du système des Nations Unies en tenant compte du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il faudra aussi s'appliquer à faire en sorte que les mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies pour donner suite au SMSI soient mieux coordonnées et plus cohérentes, tout en veillant à ce que les pays eux-mêmes s'approprient et pilotent les projets.

Dispositifs internes de coordination

18. Ces évolutions intéressent tous les secteurs de l'UNESCO. Les objectifs du SMSI supposent que l'UNESCO donne corps au concept de sociétés du savoir par son action dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Il convient de renforcer les mécanismes intersectoriels pour relever ce défi de façon appropriée et cohérente.

19. Le Directeur général a donc créé une « Équipe spéciale sur les sociétés du savoir » qui est chargée principalement d'assurer la cohérence de l'action de l'UNESCO pour donner corps au concept de sociétés du savoir. L'objectif est notamment le suivant :

- coordonner les activités des divers secteurs s'employant à favoriser la mise en œuvre des six grandes orientations dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;

- donner une orientation stratégique et cohérente à l'action de l'UNESCO et à sa capacité de valeur ajoutée, compte tenu des nouveaux mécanismes qui se font jour avec le développement de la société de l'information ;
- informer le Directeur général des questions clés intéressant l'UNESCO qui accompagnent le développement rapide des TIC, ainsi que de leurs incidences sociétales, culturelles et éthiques, et proposer des solutions institutionnelles appropriées.